

QUESTION ÉCRITE E-4337/06
posée par Elspeth Attwooll (ALDE)
à la Commission

Objet: Tarifs téléphoniques à revenus partagés

En vertu de la directive 2002/22/CE¹, mes électeurs souhaiteraient savoir si la Commission estime qu'il devrait être obligatoire d'informer les consommateurs, au début d'appels téléphoniques vers des numéros à revenus partagés, qu'ils devront payer davantage que pour un appel téléphonique normal.

¹ JO L 108 du 24.4.2002, p. 51.